

TITRE PROFESSIONNEL

Ouvrier du Paysage

PUBLIC CONCERNE :

Tout public,
Emplois d'Avenir,
Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)...

OBJECTIF PRINCIPAL

- Développer les compétences des Emplois d'Avenir dans le secteur Espaces Verts.
- Permettre aux candidats d'accéder à une qualification reconnue, le Titre Professionnel «Ouvrier du paysage »
- Permettre aux candidats qui n'auraient pas pu obtenir directement le Titre professionnel, de faire reconnaître au moins un ou des Certificats de Compétences Professionnelles.

PROFESSIONS ACCESSIBLES :

- Ouvrier du paysage en :
- collectivités
 - associations
 - entreprises

MODALITES DE FORMATION :

- Durée de base : 518 heures (74 jours de 7h)
- Lieu : CFPPA de Coutances (50)

- Modalités pédagogiques :

La formation vise des compétences professionnelles. Elle reposera essentiellement sur les travaux pratiques complétés d'apports techniques.

Le découpage de la formation en sous modules indépendants de 1 à 2 jours (exceptionnellement 3 à 5 jours) permet d'adapter plus facilement les parcours aux candidats, et d'offrir des parcours à la carte à ceux qui ne souhaitent suivre que certains modules.

La formation en centre est proposée à 518 heures car elle tient compte des tâches que le salarié pourra pratiquer avec son tuteur en entreprise ou collectivité.

CFPPA - Route de Regnéville Sur Mer
BP 722 - 50207 COUTANCES cedex
☎ 02.33.76.80.50
Mail : cfppa.coutances@educagri.fr
Site Internet : www.coutances.educagri.fr

COUTANCES
CFPPA nature
formations pour adultes



Les Certificats de Compétences Professionnelles visés par la formation sont :

CCP 1 : Entretien d'un espace vert ornemental :

Module A - Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire

Module B - Entretien d'un gazon et d'une surface semi-ligneuse.

Module C - Tailler des arbres et des arbustes.

Module D - Effectuer les façons culturales et les apports nécessaires au développement des végétaux d'ornement.

Module E - Protéger des végétaux d'ornement des parasites, maladies et adventices.

CCP 2 : Planter et engazonner des espaces verts :

Module A - Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire.

Module B - Réaliser un gazon et un pas japonais

Module C - Planter des arbres et des arbustes.

Module D - Réaliser un massif de plantes à fleurs.

CCP 3 : Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts :

Module A - Poser et entretenir des bordures et des équipements dans le cadre d'un chantier d'espaces verts.

Module B - Réaliser et entretenir des dallages, des pavages et des surfaces minérales dans le cadre d'un chantier d'espaces verts

Module C - Poser et entretenir un réseau d'arrosage.

Le Titre Professionnel est acquis après l'obtention des 3 CCP

Financement et rémunération

Selon le statut du candidat (contrat d'avenir, CAE, autre), le financement du Titre Professionnel peut être sollicité près :
du Conseil Régional de Basse-Normandie
des fonds de formation
des employeurs.

